

Délibération du 16 Décembre 2022

délibération **N° 2022-67 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour des prestations de gardiennage et de surveillance sur le site du Centre de tri de Chambéry**

- Date de convocation : le 09 décembre 2022
- Date de publication : le 23 décembre 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 09 décembre 2022 s'est réuni le 16 décembre 2022 à 14 h 30 salle de réunion du 2^{ème} étage de l'UVETD, 336 Rue de Chantabord, 73000 CHAMBERY et en visio.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 19, Nombre de votants : 24

- Etaient présents : 19

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	BURNIER-FRAMBORET Frédéric
	RAUCAZ Christian
	VIGUET-CARRIN Françoise
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEUX Arthur
Communauté d'Agglomération Grand Lac	BARBIER Marie-Claire
	GRANGE Yves
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	VEUILLET Christophe
Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche	BRUNIER Thierry
Communauté de Communes des Versants d'Aime	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	AUGEM Jean-Michel
	PERRIER Jean-Claude
	VARESANO José

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 2

DRIVET Jean-Marc donne pouvoir de vote à GRANGE Yves

SIMON Christian donne pouvoir de vote à VARESANO José

Délégués participant en visio de droit commun : 3

GIRARD Marc ; AMET Yannick ; SPIGARELLI Lucien.

Délégués excusés : 7

DAL BIANCO Serge ; THEVENON Raphaël ; SARTORI Walter ; JOLY Max ; RUFFIER-LANCHE René ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian.

Délégués absents : 8

BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; GRILLAUD Laurent ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; DANIS Georges ; FRAISSARD Jean-Claude ; GUIGUE Thibault.

Délibération du 16 Décembre 2022

délibération N°2022-67 C

objet **Autorisation de lancer une consultation pour des prestations de gardiennage et de surveillance sur le site du Centre de tri de Chambéry**

Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Vice-Président délégué aux centres de tri, rappelle que pour assurer la sécurité incendie du centre de tri de Chambéry durant la période estivale et les travaux de modernisation du centre de tri, un service de gardiennage et de surveillance du site a été mis en place en dehors des horaires d'exploitation. En effet, le risque incendie dont font l'objet les centres de tri est omniprésent.

Afin de pouvoir garantir cette surveillance incendie sur la durée, il est donc proposé de lancer une consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum, avec un montant maximum annuel de 120 000 euros HT.

L'accord-cadre prévoira une partie à prix forfaitaire pour la mise à disposition récurrente d'agents de sécurité du vendredi de 21 heures jusqu'au lundi à 6 heures ainsi que les jours fériés et une partie à prix unitaires pour des prestations supplémentaires ponctuelles en fonction d'éventuels besoins complémentaires en surveillance du site.

L'accord-cadre à initier est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de notification, reconductible tacitement pour deux périodes d'un an chacune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

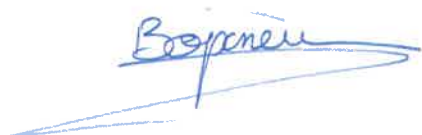
Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement de la consultation, selon un appel d'offres ouvert, pour des prestations de gardiennage et de surveillance sur le Centre de tri de Chambéry.

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre à bons de commande à venir et tous documents y afférents.

Le Secrétaire de séance,
Arthur BOIX-NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVEISE

